



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALR

A/40/911
S/17644

21 novembre 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 26, 33, 38, 46, 72, 132, 133 et 146
de l'ordre du jour
COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ETATS ARABES
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT
ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS
PROJET DE CODE DES CRIMES CONTRE LA PAIX ET
LA SECURITE DE L'HUMANITE
APPEL SOLENNEL AUX ETATS EN CONFLIT A CESSER
SANS DELAI LES ACTIONS ARMEES ET A RESOUDRE
LEURS DIFFERENDS PAR LA VOIE DES NEGOCIATIONS
ET AUX MEMBRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES A S'ENGAGER A REGLER LES
SITUATIONS DE TENSION ET DE CONFLIT ET LES
DIFFERENDS EXISTANTS PAR LA VOIE POLITIQUE,
ET A S'ABSTENIR DE RECOURIR A LA MENACE OU A
L'EMPLOI DE LA FORCE, ET DE TOUTE INTERVENTION
DANS LES AFFAIRES INTERIEURES D'AUTRES ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 20 novembre 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Oman auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la lettre datée de Mascate, le 16 novembre 1985, que M. Yousef bin Alawi Adbullah, ministre d'Etat, Ministre d'Etat des affaires étrangères du Sultanat d'Oman vous a adressée en sa qualité de Président de la sixième session du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), et contenant en appendice le Communiqué final adopté à la sixième session du Conseil suprême du CCG tenue dans le Sultanat d'Oman du 3 au 6 novembre 1985.

A/40/911
S/17644
Français
Page 2

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et celui du Communiqué final qui y est joint comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 26, 33, 38, 46, 72, 132, 133 et 146 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saoud bin Salim bin Hassan AL-ANSI

ANNEXE

J'ai l'honneur, en ma qualité de président du Conseil des ministres à la sixième session du Conseil de coopération du Golfe (CCG), de vous adresser ci-joint le Communiqué final adopté par le Conseil suprême du CCG à sa sixième session tenue au Sultanat d'Oman du 19 au 22 Safar 1406 de l'hégire, c'est-à-dire du 3 au 6 novembre 1985.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et celui du Communiqué final qui y est joint comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Ministre d'Etat,

Ministre des affaires étrangères,

(Signé) Yousef bin Alawi bin ABDULLAH

APPENDICE

Communiqué final de la sixième session du Conseil suprême
du Conseil de coopération du Golfe

Sultanat d'Oman, 19-22 Safar 1406 de l'hégire (3-6 novembre 1985)

Le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe (CCG) a tenu sa sixième session au Sultanat d'Oman du 19 au 22 Safar 1406 de l'hégire (3-6 novembre 1985) à l'invitation de Sa Majesté le sultan Qaboos bin Saïd d'Oman. Ont participé à la réunion :

Son Altesse Cheikh Zayed bin Sultan Al Nahayn, chef d'Etat des Emirats arabes unis;

Son Altesse Cheikh Isa bin Salman Al Khalifa, émir de Bahreïn;

Sa Majesté le roi Fahd bin Abd al-Aziz Al Saoud, roi d'Arabie saoudite;

Sa Majesté le sultan Qaboos bin Saïd, sultan d'Oman;

Son Altesse Cheikh Khalifa bin Hamad Al Thani, émir de Qatar;

Son Altesse Cheikh Jaber al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, émir de Koweït.

Le Conseil a fait le point de l'évolution de la coopération entre les Etats membres et s'est montré satisfait des résultats obtenus depuis sa cinquième session tenue au Koweït. Il a examiné la question de la guerre entre l'Iraq et l'Iran compte tenu des événements les plus récents et de son inquiétante escalade, en particulier dans le Golfe même, ainsi que de la menace qu'elle présente pour la sécurité et la stabilité de toute la région et pour la liberté de navigation dans le Golfe.

En ce qui concerne la situation dans la région du Golfe, le Conseil a rappelé la déclaration qu'il avait faite à l'issue de sa quatrième session tenue à Doha en novembre 1983 et réaffirme qu'il approuve les résolutions 540 (1983) et 552 (1984) du Conseil de sécurité, lesquelles exprimaient la position de la communauté internationale en ce qui concerne la liberté de navigation dans les eaux internationales et la liberté de passage des navires marchands se rendant dans les ports des Etats membres du CCG ou en sortant.

Le Conseil demande à l'Iran de se conformer aux principes énoncés dans ces deux résolutions.

Le Conseil a rappelé la déclaration qu'il a faite à sa cinquième session, tenue au Koweït en novembre 1984, au sujet de la guerre entre l'Iraq et l'Iran, et a notamment réaffirmé l'assurance qu'il avait donnée que les Etats membres du CCG étaient disposés à poursuivre avec les parties intéressées leurs efforts visant à

mettre un terme à cette guerre dévastatrice, de façon à garantir les droits et les intérêts légitimes des deux parties et à permettre ainsi aux Etats de la région d'établir des relations normales.

Sur le plan arabe, le Conseil a examiné la question de Palestine dont il a rappelé les différentes étapes. Il a affirmé qu'il continuerait à soutenir et appuyer l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien. Le Conseil a condamné l'agression sioniste commise contre la Tunisie et contre le siège de l'Organisation de libération de la Palestine qui s'y trouve, et il affirme son soutien et sa solidarité à la République tunisienne soeur et à l'Organisation de libération de la Palestine.

Le Conseil affirme son appui persistant à l'unité du Liban, pays frère, et au maintien de sa stabilité, de son indépendance et de sa souveraineté nationale sur son propre sol.

Le Conseil a étudié la situation dans les pays arabes, les résultats de la Conférence extraordinaire au sommet des pays arabes qui s'est tenue à Casablanca et les travaux du comité de conciliation et du comité du règlement des différends entre pays arabes. Il s'est félicité des résultats obtenus par les comités, a affirmé son appui à leurs travaux et a rappelé qu'il leur faut poursuivre leurs efforts jusqu'à ce que leur tâche soit menée à bien.

Le Conseil suprême a examiné les mesures appliquées dans le cadre de l'Accord économique et, soucieux de favoriser les progrès du CCG vers la réalisation des objectifs visés dans cet accord, a décidé de fixer un calendrier pour l'application de ces mesures dans les divers secteurs et domaines d'activité de coopération économique. Il a décidé de confier au Conseil ministériel le soin d'élaborer ce calendrier, d'étudier la possibilité d'adjoindre à ces activités économiques de nouvelles activités auxquelles pourraient participer des ressortissants des pays membres du CCG, telles que activités dans le domaine des assurances, activités commerciales, achats et échanges de parts dans les sociétés participant auxdites activités, et d'élaborer des règles à cet effet. En vue de donner effet aux dispositions de sa constitution concernant la réalisation et la coordination de l'intégration et de la cohésion entre les Etats membres dans tous les domaines et afin de renforcer les liens de coopération et de cohésion entre Etats membres, le Conseil a approuvé ce qui suit :

1. Une politique agricole pour les Etats membres du CCG;
2. Une stratégie unifiée pour le développement industriel;
3. Des objectifs et moyens d'enseignement;
4. Des politiques et principes généraux relatifs à la protection de l'environnement.

Le Conseil suprême a été informé des progrès touchant les contacts préliminaires avec les Etats et les groupements économiques internationaux et a décidé de poursuivre ces contacts.

Le Conseil a examiné la question de la sécurité compte tenu de l'aggravation du terrorisme dans la région et des attaques terroristes visant à saper la sécurité et la stabilité dirigées contre certains Etats membres du CCG. Condamnant tous les actes de terrorisme, le Conseil affirme son appui à tous les Etats victimes de tels actes et sa solidarité avec eux; il considère que ces actes sont une menace pour tous les Etats membres du CCG, attendu que la sécurité de ces derniers forme un tout indivisible.

Déterminé à préserver la solidité et la cohésion sur le front interne et désireux d'assurer la stabilité et la sécurité des Etats membres, le Conseil a entériné les objectifs de la stratégie de sécurité et affirmé qu'il fallait les atteindre rapidement.

Examinant les divers domaines de coopération en matière de défense, le Conseil s'est déclaré pleinement satisfait des résultats obtenus et a adopté la notion stratégique de coopération en matière de défense entre les Etats membres du CCG.

Le Conseil a décidé en outre que les élèves des écoles des niveaux élémentaire, moyen et secondaire seraient traités comme les élèves des Etats membres du CCG dans l'Etat où ils faisaient leurs études. Il a décidé aussi que les certificats délivrés par les écoles dans les Etats membres du CCG seraient traités de la même manière que ceux délivrés dans l'Etat où l'équivalence est recherchée.

Le Conseil remercie Sa Majesté Sultan Qaboos bin Saïd, sultan d'Oman, et son gouvernement du grand effort qu'ils ont fait pour assurer la réussite de la session. Il apprécie les sentiments sincères manifestés par la population du Sultanat d'Oman et toute la signification de ces sentiments démonstratifs qui manifestent la foi profonde du Sultanat d'Oman et son rôle positif dans l'action du Conseil.

Le Conseil renouvelle l'expression de sa reconnaissance sincère à Sa Majesté Sultan Qaboos bin Saïd pour la chaleureuse hospitalité accordée à Leurs Majestés et à Leurs Altesses et pour les dispositions et l'organisation excellentes qui ont joué un rôle fondamental dans l'obtention des précieux résultats acquis par le Conseil suprême. Le Conseil attend avec intérêt la réunion de sa huitième session dans les Emirats arabes unis en Safar 1407 de l'hégire, correspondant au mois de novembre 1986, sur l'invitation de Son Altesse Cheikh Sayed bin Sultan Al Nahayan, chef d'Etat des Emirats arabes unis.
